

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Objet :

Accord de principe au titre de
l'implantation d'un projet
Agrivoltaïque sur la commune

N° : D - 2025 - 07 - 02 - 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Laure GIMENO.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à M. Claude VIDAL, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal et la potentialité de celui-ci. Le site a d'ores et déjà été classé en ZAENR par délibération en date du 4 Décembre 2023 sur des parcelles longeant la route départementale RD 609 appartenant à M. Nel « La Combe d'Alexis », tel que présenté dans la note de synthèse ci-jointe.

Il est rappelé que la société Nouvergies a présenté le projet à Monsieur le Maire et que les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'étude de faisabilité présentée par la société.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents + 5 procurations,

- Exprime son soutien au projet et à la société Nouvergies dans la réalisation de leur projet d'implantation d'un Parc Photovoltaïque sur la commune
- Autorise la société Nouvergies à réaliser les études de faisabilité nécessaires sur le territoire de la commune, et à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif au projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Françoise CRASSOUS



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 09 JUIL. 2025

ID : 034-213401359-20250702-D2025_07_02_03-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 08 JUIL. 2025
Et publication ou notification
Du 09 JUIL. 2025
Le Maire :